

GUIDE PRATIQUE DE L'ARTISAN

SOCIETE

**Ce qu'il faut savoir
pour créer une S.A.R.L.**

Septembre 2007



Chambre de Métiers d'Alsace

Avertissement!

*En aucun cas, le présent ouvrage ne pourra remplacer
le recours à un spécialiste.*

*Lorsqu'on veut constituer une S.A.R.L. chaque cas est un cas particulier
qui doit être examiné avec soin.*

*En constituant une société, vous prenez une décision importante.
Elle vous engage pour de nombreuses années.*

*Elle nécessite un changement de comportement dans votre
relation avec une entreprise qui cesse d'être totalement vôtre.*

*Ce guide, nous l'espérons, vous permettra, le cas échéant,
de faire ce pas en toute connaissance de cause.*

Sommaire

INTRODUCTION	3
I Comparaison entre l'exploitation en entreprise individuelle et l'exploitation en Sàrl	5
1. REGIME SOCIAL.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
2. REGIME FISCAL	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3. RESPONSABILITE ET SEPARATION DES PATRIMOINES.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4. SUCCESSION ET TRANSMISSION DE L'ENTREPRISE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
5. FONCTIONNEMENT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
II Le coût de constitution et de fonctionnement d'une Sàrl	13
A. LE COUT DE CONSTITUTION DE LA SARL... ..	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
B. LE COUT DE FONCTIONNEMENT DE LA SARL.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
C. LES CHARGES SOCIALES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
D. COMPARAISON DES REVENUS EN ENTREPRISE INDIVIDUELLE ET EN SOCIETE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
III Quelle construction adopter ?	24
A. LA CREATION DE LA SOCIETE COÏNCIDE AVEC LE DEBUT D'ACTIVITE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
B. LA TRANSFORMATION D'UNE ENTREPRISE INDIVIDUELLE EN SOCIETE.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
IV La Sàrl et le conjoint du commerçant ou de l'artisan	30
V Formalités	33
A. FORMALITES A ACCOMPLIR POUR L'IMMATRICULATION.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
B. FORMALITES A ACCOMPLIR TOUS LES ANS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
VI Statuts et pièces accessoires	35
<i>Statuts</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Annonce légale</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Journaux habilités à publier des annonces légales</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Modèle de lettre de notification au bailleur ou au syndic de copropriété d'une domiciliation provisoire dans les locaux d'habitation</i>	Erreur ! Signet non défini.
<i>Domiciliation de la Sàrl au domicile du gérant art L123-11-1 C.Com.</i>	48